



**À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de ladite municipalité, à une assemblée spéciale, tenue le 15 décembre 2014, a adopté le règlement suivant :

- règlement n° 336-14, intitulé « *Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2015* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À DUNHAM, CE SEIZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUATORZE.

Pierre Loiseau, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 24 décembre 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de décembre 2014.

Pierre Loiseau, greffier